Pierre CESSOT
Bureau d'études électriques - Coordination SSI
54 rue de Mirande - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 72 49 04
E-mail : pierre.cessot@wanadoo.fr

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE

Extension de la crèche La P'tite Fac

Campus universitaire Dijon Montmuzard

Cahier des charges fonctionnel du SSI

Affaire n° 25472

Mise à jour	Date	Modification
A	01.09.2025	Emission originale
B	07.11.2025	Mise à jour
C	09.06.2026	Niveau de surveillance par détection incendie = surveillance partielle

TABLE DES MATIERES

1 - GENERALITES 3

1.1 - OBJET DES TRAVAUX 3
1.2 - CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT 4
1.3 - REGLEMENTATION 4

2 - SYSTEME DE SECURITE INCENDIE 5

2.1 - CATEGORIE DU SSI 5
2.2 - ECS/CMSI 5
2.3 - TABLEAUX REPETITEURS D'EXPLOITATION 5
2.4 - DECLENCHEURS MANUELS 5
2.5 - DETECTEURS AUTOMATIQUES D'INCENDIE 5
2.6 - DIFFUSION DE L'ALARME 6
2.7 - VERROUILLAGE DES ISSUES 6
2.8 - COMPARTIMENTAGE 6
2.9 - DESENFUMAGE 6
2.10 - CABLES 6
2.11 - ESSAIS ET CONTROLE DE L'INSTALLATION 7
2.12 - REPERAGE 7
2.13 - FORMATION DES UTILISATEURS 7
2.14 - DOSSIER D'IDENTITE DU SSI 7

3 - DEFINITION DES ZONES DU SSI 8

3.1 - ZONE D'ALARME 8
3.2 - ZONE DE COMPARTIMENTAGE 8
3.3 - ZONES DE DESENFUMAGE 8
3.4 - ZONES DE DECLENCHEURS MANUELS ET DE DETECTION AUTOMATIQUE 8

4 - SCENARIO DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE 10

5 - DOCUMENTS JOINTS 10

1 - GENERALITES

1.1 - Objet des travaux

Le présent cahier des charges porte sur le Système de Sécurité Incendie (SSI) relatif aux travaux d'extension de la crèche La P'tite Fac, sur le Campus universitaire Dijon Montmuzard, rue Claude Ladrey à DIJON (21).

Les travaux concernant le SSI (Système de Sécurité incendie de catégorie A avec Équipement d'Alarme du type 1 existant, de marque CHUBB), comprendront :

Déclencheurs manuels
Existant :
Dépose repose des déclencheurs manuels existants aux issues des zones à rénover (accueil, cuisine)
Dépose du déclencheur manuel de la salle d'activités Ouistiti (qui donne maintenant sur l'extension)

Extension :
Fourniture et pose de déclencheurs manuels adressables aux issues

Détecteurs automatiques
Existant :
Dépose repose des détecteurs automatiques d'incendie dans les locaux à rénover (accueil, restauration, cuisine...)

Extension :
Fourniture et pose de détecteurs automatiques d'incendie adressables dans tous les locaux et circulations, à l'exception du WC, de la douche et de la salle de jeux d'eau

Diffusion de l'alarme
Existant :
Dépose repose des diffuseurs sonores dans les locaux à rénover (accueil, restauration...)

Extension :
Fourniture et pose de diffuseurs sonores (alarme audible en tout point de l'extension)
Fourniture et pose de diffuseurs lumineux dans le WC et dans la douche

Déverrouillage des issues
Existant :
Suppression de l'asservissement de la porte de la salle d'activités Ouistitis (liaison avec l'extension) : déclencheur manuel vert, alimentation ventouse

Extension :
Asservissement à l'alarme incendie des issues gérées par contrôle d'accès : accès principal extension, portillon vers escalier de secours, y compris déclencheur manuel vert à proximité de chaque issue

Compartimentage
Sans objet dans les zones concernées par les travaux

Désenfumage
Sans objet dans les zones concernées par les travaux

Programmation, essais, dossier SSI
Extension et programmation et de l'ECS et du CMSI (CHUBB UTI.COM et CMSI.COM existants près de l'accueil de l'établissement), pour prendre en compte les nouvelles installations, reprise des libellés des locaux existants



Pierre CESSOT - 54 rue de Mirande - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 72 49 04 - E-mail : pierre.cessot@wanadoo.fr

1.2 - Classement de l'établissement

La crèche La P'tite Fac est située au rez-de-jardin de la bibliothèque universitaire Le Cortex.

Ce bâtiment (bibliothèque Le Cortex, y compris la crèche La P'tite Fac) est un Etablissement Recevant du Public de 2ème catégorie, de type S-R.

1.3 - Réglementation

Les travaux seront réalisés conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur, dans son édition la plus récente au moment de la signature des marchés, et notamment :

- Code la construction et de l'habitation
- Code du travail
- Arrêté du 25 juin 1980 (règlement de sécurité des ERP de 1ère à 4ème catégorie) et arrêtés modificatifs (arrêtés du 21 février 1995, du 14 février 2000, du 19 novembre 2001, etc.)
- Dispositions particulières relatives aux ERP de type R et S
- Réglementation applicable en matière d'accessibilité
- Normes relatives aux Systèmes de Sécurité Incendie (NF S 61-931 à 941) :
 - Norme NF S 61-931 : Systèmes de Sécurité Incendie - Règles générales
 - Norme NF S 61-932 : règles d'installation du Système de Mise en Sécurité Incendie
 - Norme NF S 61-933 : Système de Sécurité Incendie - Règles d'exploitation et de maintenance
 - Norme NF S 61-934 : Centralisateurs de Mise en Sécurité Incendie - Règles de conception
 - Norme NF S 61-935 : Système de Sécurité Incendie - Unités de Signalisation - Règles de conception
 - Norme NF S 61-936 : Systèmes de Sécurité Incendie - Équipements d'alarme pour l'évacuation - Règles de conception
 - Norme NF S 61-937 : Systèmes de Sécurité Incendie - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.)
 - Norme NF S 61-938 : Systèmes de Sécurité Incendie - Dispositifs de commande manuelle (D.C.M.) - Dispositifs de commandes manuelles regroupées (D.C.M.R.) - Dispositifs de commande avec signalisation (D.C.S.) - Dispositifs adaptateurs de commande (D.A.C.)
 - Norme NF S 61-939 : Systèmes de Sécurité Incendie - Alimentations pneumatiques de sécurité (A.P.S.) - Règles de conception
 - Norme NF S 61-940 : Systèmes de Sécurité Incendie - Alimentations Électriques de Sécurité (A.E.S.) - Règles de conception
 - Norme NF S 61-941 : Systèmes de Sécurité Incendie - Equipements de répétition d'exploitation
- Norme NF S 61-970 : règles d'installation des Systèmes de Détection Incendie
- IT 246 (désenfumage dans les ERP)
- IT 247 (mécanismes de déclenchement des dispositifs de fermeture résistant au feu)
- IT 248 (systèmes d'alarme utilisés dans les ERP)
- Décret n° 2010-1017 du 30/08/2010, sur la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques
- Norme NF C 15-100 (installations électriques à basse tension)
- Toutes normes NFC, NFX, NFEN applicables
- Publications CEI
- Tous DTU et normes bâtiments
- Cahiers des charges des fabricants.

2 - SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

2.1 - Catégorie du SSI

L'établissement est actuellement équipé d'un système de sécurité incendie de catégorie A, avec équipement d'alarme du type 1, de marque CHUBB, comprenant :

- ECS type UTI.COM à adressage individuel, à proximité de l'accueil de l'établissement
- CMSI type CMSI.COM, associé à l'ECS
- tableaux répétiteurs d'exploitation (bureau crèche...)
- détecteurs automatiques ponctuels (ensemble des locaux et circulations, plénums...)
- détecteurs automatiques linéaires (détection charpente)
- déclencheurs manuels
- diffuseurs sonores et lumineux
- déverrouillage des issues de secours
- portes coupe-feu asservies
- désenfumage des locaux de plus de 300m²
- arrêts techniques (arrêt ventilation)

Pour des raisons d'associativité avec le matériel en place, tous les nouveaux matériels proviendront obligatoirement du fabricant CHUBB.
De plus, tous les nouveaux matériels du SSI auront obligatoirement un marquage NF.

2.2 - ECS/CMSI

L'ECS et le CMSI existants (CHUBB UTI.COM et CMSI.COM) feront l'objet d'une extension et programmation pour prendre en compte les nouvelles installations : complément de déclencheurs manuels, de détection automatique incendie, de diffuseurs sonores et lumineux, etc.

La programmation et les raccordements à l'ECS/CMSI seront à la charge du fournisseur du matériel, qui sera rémunéré à cet effet par l'entreprise du lot électricité/SSI. Cette dernière assurera un repérage précis des câbles.

2.3 - Tableaux Répétiteurs d'exploitation

Les tableaux répétiteurs d'exploitation existants ne seront pas modifiés dans cette opération (celui du bureau existant de la crèche sera protégé pendant les travaux).

2.4 - Déclencheurs manuels

Les déclencheurs manuels seront placés à chaque niveau à proximité immédiate de chaque escalier, et au rez-de-chaussée à proximité de chaque issue. Ils devront être placés à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 mètre du sol et ne pas être dissimulés par le vantail d'une porte lorsque celui-ci est maintenu ouvert. De plus, ils ne doivent pas présenter une saillie supérieure à 0.10 mètre.

Les déclencheurs manuels seront à adressage individuel, ils seront conformes à la norme NF EN 54-11.

Les déclencheurs manuels seront constitués d'un coffret de couleur rouge muni d'une vitre ou d'un élément déformable, avec clapet de protection plombable et collier de plombage. Le bris de la vitre ou la déformation devra pouvoir s'effectuer sans outil et provoquer le changement d'état d'un dispositif constituant l'organe de commande électrique (simple action).

L'inscription «Alarme incendie - brisez la glace (ou appuyez ici) en cas de nécessité» devra être portée en lettres noires sur fond blanc :

- soit directement sur la vitre ou l'élément se déformant ;
- soit sur la partie interne, visible à travers la vitre.

2.5 - Détecteurs automatiques d'incendie

Dans les zones concernées par les travaux (extension et existant), le niveau de surveillance par détection incendie sera une **surveillance partielle** :

Les détecteurs automatiques d'incendie, appropriés aux risques seront implantés au plafond de l'ensemble des locaux et circulations de la crèche, à l'exception des sanitaires (WC, douche, salle de jeux d'eau). Les plénums des faux plafonds ne seront pas détectés, quelle que soit leur hauteur.

Les détecteurs seront déposés/reposés dans l'existant, et créés dans l'extension.

Les détecteurs seront à adressage individuel, ils seront conformes aux normes :

- NF EN 54-1 : systèmes de détection et d'alarme incendie
- NF EN 54-5 : détecteurs ponctuels de chaleur
- NF EN 54-7 : détecteurs ponctuels de fumée
- NF EN 54-10 : détecteurs ponctuels de flamme

Pierre CESSOT - 54 rue de Mirande - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 72 49 04 - E-mail : pierre.cessot@wanadoo.fr

- NF EN 54-12 : détecteurs optiques linéaires
- NF EN 54-17 : isolateurs de court-circuit
- NF S 61-950 : détecteurs linéaires de chaleur et multiponctuels de fumées et organes intermédiaires
- NF EN 54-20 : détecteurs de fumée par aspiration
- NF EN 54-25 : composants utilisant des liaisons radioélectriques

2.6 - Diffusion de l'alarme

Les diffuseurs sonores seront installés en nombre suffisant pour que l'alarme soit audible de l'ensemble des occupants et en tout point du bâtiment, à une hauteur minimum de 2.25m du sol fini. Ils émettront le son AFNOR NF S 32-001.
Dans les locaux où des personnes handicapées pourraient se retrouver isolées (WC, douche), l'alarme sonore sera complétée par des voyants lumineux.

Temporisation de l'alarme générale
La temporisation de l'alarme générale ne sera pas modifiée dans le cadre des travaux (temporisation nulle).

2.7 - Verrouillage des issues

Les issues gérées par contrôle d'accès seront maintenues en position fermée au moyen de ventouses électromagnétiques DAS (Dispositifs Actionnés de Sécurité) conformes à la norme NF S 61 937, à la charge du lot menuiserie/serrurerie. Leur câblage et alimentation seront à la charge de l'entreprise du présent lot, ainsi que le déclencheur manuel vert.

Les ventouses DAS seront déverrouillées sans temporisation dans les cas suivants :
- rupture de l'alimentation
- en cas d'incendie ou d'urgence : commande par la détection incendie et au moyen d'un déclencheur manuel vert à proximité de l'issue
- par système de contrôle d'accès (lecteurs de badges...)

2.8 - Compartimentage

Les portes coupe-feu asservies existantes ne seront pas modifiées dans cette opération.
Aucune porte coupe-feu asservie n'est exigée dans la zone concernée par les travaux.

2.9 - Désenfumage

Le désenfumage existant ne sera pas modifié dans cette opération (hors zones de travaux).
Aucun système de désenfumage asservi au SSI n'est exigé dans la zone concernée par les travaux.

2.10 - Câbles

Les câbles nécessaires au système de sécurité incendie seront indépendants des autres canalisations et chemineront dans les compartiments spécifiques des chemins de câbles et goulottes ou dans des fourreaux distincts.

Deux catégories de câbles, conformes à la NF C 32 070, pourront être utilisées : classés Cca-s2, d2, a2 (non propagateur de la flamme), et catégorie CR1 (résistant au feu). Les jonctions, dérivations et leurs enveloppes devront respecter les spécifications de la norme NF C 20 455, notamment un temps d'extinction après retrait de la source d'inflammation inférieur à 5 secondes.

Les liaisons entre éléments constituant le système de détection incendie seront assurées par câble 1 paire 9/10^{e} mm sans écran classés Cca-s2, d2, a2 (câble SYS1 rouge).
Le bus de détection incendie entre la centrale et le premier détecteur puis entre le dernier détecteur et la centrale sera du type 1 paire 9/10^{e} mm CR1. De plus, si le bus de détection incendie traverse un local non détecté, il sera également du type 1 paire 9/10^{e} mm CR1.

Les liaisons entre éléments constituant le système de mise en sécurité incendie seront assurées par des câbles répondant aux exigences suivantes :
- la section des conducteurs et la longueur des câbles seront telles que la chute de tension aux bornes des appareils alimentés reste inférieure aux limites imposées par le constructeur. La section ne sera pas inférieure à 1.5mm² pour les câbles monoconducteurs et 1mm² pour les câbles multiconducteurs
- les câbles seront classés Cca-s2, d2, a2 pour ceux qui seront en cheminements techniques protégés, et pour le câblage de dispositifs actionnés de sécurité commandés par manque de tension (ventouses…)
- les câbles seront de catégorie CR1 dans tous les autres cas, notamment en cas de commande par émission de courant (désenfumage, diffuseurs sonores…)

Si les jonctions ne peuvent être évitées en cas de prolongement de câbles existants, les connexions seront réalisées dans des boîtes de dérivation ayant une tenue au fil incandescent de 960°C, exclusivement dédiées au SSI, accessibles et identifiées.

2.11 - Essais et contrôle de l'installation

Avant la réception des travaux, il sera procédé, en présence du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre, du Bureau de Contrôle, du Coordonnateur SSI, des Entreprises concernées par le SSI, aux essais et contrôles de bon fonctionnement des installations.
Tous les déclencheurs manuels et les détecteurs feront l'objet d'un essai fonctionnel au moyen d'appareils de vérification préconisés par le constructeur, et un contrôle d'efficacité sera réalisé par mise en œuvre de foyers de contrôle d'efficacité dans des locaux définis par le Maître d'Ouvrage.
Préalablement à la réception, l'installateur établira un document indiquant les essais réalisés, les résultats obtenus et attestant du bon fonctionnement de chacun des sous-systèmes et de leur corrélation. Les documents de résultats seront transmis au coordonnateur SSI.

La fourniture des matériels et les frais de personnel nécessaires à la réalisation des essais seront à la charge des entreprises concernées par le SSI.

Par ailleurs, les entreprises concernées par le SSI devront participer (à leurs frais) aux essais du SSI lors de la pré-visite des pompiers et lors du passage de la Commission de Sécurité. Leur présence sera indispensable.

2.12 - Repérage

Chaque composant du SSI (détecteurs automatiques, déclencheurs manuels) sera identifié à l'aide d'étiquettes en fonction de la zone qui lui a été attribuée.

2.13 - Formation des utilisateurs

Sans objet (le personnel affecté à la surveillance est déjà formé à l'exploitation du SSI).

2.14 - Dossier d'identité du SSI

Afin de permettre la mise à jour du dossier d'identité du SSI, les entreprises concernées par le SSI (Electricité, etc.) devront fournir, en deux exemplaires papier et un exemplaire numérisé, au coordonnateur SSI, au plus tard, à la date de réception des travaux :

- synoptiques SDI et CMSI
- plans de câblage détaillés des installations
- plans des installations
- documentations techniques des matériels du SSI
- certificats de conformité aux normes, fournis par les constructeurs
- instructions de manœuvre
- documents attestant de la compatibilité entre le SDI et le CMSI
- notice d'exploitation et de maintenance du SSI
- listing de la programmation de l'ECS et du CMSI

3 - DEFINITION DES ZONES DU SSI

3.1 - Zone d'alarme

Zone	Localisation
ZA1	Ensemble du bâtiment

3.2 - Zone de compartimentage

Zone	Localisation
ZC1	Ensemble du bâtiment (portes CF)

3.3 - Zones de désenfumage

Zones	Localisation
ZF1.1	Hall RDJ
ZF1.2	Hall RDC
ZF1.3	Hall Escalier RDC à RDJ
ZF1.4	Salle de lecture Est RDC
ZF2	Circulation RDJ
ZF3	Circulation R+1

3.4 - Zones de déclencheurs manuels et de détection automatique

Zones	Localisation
ZDA 1	RDJ à R+1 Escalier
ZDA 2	RDJ salle de bruit 0
ZDA 3	Espace Hélium
ZDA 4	P'tite Fac
ZDA 5	RDJ Locaux travail
ZDA 6	RDJ Crculation travail
ZDA 7	RDJ Local CTA
ZDA 8	RDJ Locaux personnel
ZDA 9	RDJ Circulation personnel
ZDA 10	RDC Médiathèque
ZDA 12	RDC Locaux travail
ZDA 13	RDC Magasin

Pierre CESSOT - 54 rue de Mirande - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 72 49 04 - E-mail : pierre.cessot@wanadoo.fr

Zones	Localisation
ZDA 14	RDC Circulation travail
ZDA 15	RDC Locaux hall
ZDA 16	RDC Entresol
ZDA 17	RDC Hall
ZDA 18	RDC Salle lecture Est
ZDA 19	RDC Salle lecture Est (boxes)
ZDA 20	R+1 Zone bureaux 2
ZDA 21	R+1 Circulation Bureaux 2
ZDA 22	R+1 Zone bureaux 1
ZDA 23	R+1 Circulation Bureaux 1
ZDA 24	R+1 Espace partagé
ZDA 25	R+1 Salle lecture Est
ZDA 26	R+1 Entresol
ZDA 27	R+1 Salle lecture Est (salles de travail)
ZDA 28	R+1 Zone formation
ZDA 30	COMBLES Ouest
ZDA 40	RDJ Hall
ZDM 110	RDJ
ZDM 120	RDC
ZDM 121	Entresol RDC
ZDM 130	R+1
ZDM 131	Entresol R+1
ZDM 132	COMBLES Ouest
ZDM 150	P'tite Fac

4 - SCENARIO DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Scénarios automatiques

L'action sur n'importe quel **Déclencheur Manuel de La P'tite Fac** provoquera :
- Alarme générale sonore et lumineuse sans temporisation, dans l'ensemble du bâtiment
- Déverrouillage des issues de secours sans temporisation, dans l'ensemble du bâtiment
- Compartimentage (portes coupe-feu) sans temporisation, dans l'ensemble du bâtiment

La **détection automatique d'incendie** des **locaux et circulations de la P'tite Fac** provoquera :
- Alarme générale sonore et lumineuse sans temporisation, dans l'ensemble du bâtiment
- Déverrouillage des issues de secours sans temporisation, dans l'ensemble du bâtiment
- Compartimentage (portes coupe-feu) sans temporisation, dans l'ensemble du bâtiment

Commandes manuelles à partir du CMSI

Action sur la commande UGA « Evacuation » :
- Alarme générale sonore et lumineuse sans temporisation, dans l'ensemble du bâtiment
- Déverrouillage des issues de secours sans temporisation, dans l'ensemble du bâtiment

Action sur l'UCMC de la ZC « Portes coupe-feu » :
- Fermeture des portes CF asservies sans temporisation, dans l'ensemble du bâtiment

Action sur l'UCMC d'une ZF « Désenfumage » :
- Ouverture des volets/ouvrants d'amenées d'air et des volets/ouvrants d'évacuation de fumée de la ZF, sans temporisation
- Mise en route de l'extracteur de désenfumage correspondant à cette ZF (si cette ZF est désenfumée mécaniquement), sans temporisation
- Arrêt automatique de la ventilation de confort, sans temporisation

5 - DOCUMENTS JOINTS

Plans :
- SSI01 : BU Le Cortex - Learning Centre - RDJ - Zones du SSI
- SSI02 : BU Le Cortex - Learning Centre - RDC - Zones du SSI
- SSI03 : BU Le Cortex - Learning Centre - R+1 - Zones du SSI
- SSI04 : BU Le Cortex - Learning Centre - TOITURE - Zones du SSI

Tableau de Corrélation entre les zones du SSI

❍❍❍

Université Bourgogne Europe - Extension de la crèche La P'tite Fac
Tableau de corrélation entre les zones du SSI

Affaire 25472
Indice A - 01/09/2025

Zones de détection manuelle (ZDM) et automatique (ZDA)		Fonctions de mise en sécurité												
		Fonction évacuation		Fonction comparti-mentage	Fonction désenfumage									Arrêt technique
		ZA1		ZC1	Volets et ouvrants de désenfumage						Ventilateurs de désenfumage			
		Alarme générale	Déverrouillage issues	Portes CF	ZF1.1 - Hall RDJ Volets désenfumage	ZF1.2 - Hall RDC Volets désenfumage	ZF1.3 - Hall-Esc RDJ à R+1 Volets désenfumage	ZF1.4 - Salle lecture Est RDC Ouvrants désenfumage	ZF2 - Circulation RDJ Volets désenfumage	ZF3 - Circulation R+1 Volets désenfumage	MOTEUR 1 Désenfumage ZF1.1 - ZF1.2	MOTEUR 2 Désenfumage ZF1.3	MOTEUR 3 Désenfumage ZF2 - ZF3	Arrêt ventilation
ZDA 1	RDJ à R+1 Escalier	X	X	X			X					X		X
ZDA 2	RDJ salle de bruit 0	X	X	X										
ZDA 3	Espace Hélium	X	X	X										
ZDA 4	P'tite Fac	X	X	X										
ZDA 5	RDJ Locaux travail	X	X	X										
ZDA 6	RDJ Crculation travail	X	X	X					X				X	X
ZDA 7	RDJ Local CTA	X	X	X										
ZDA 8	RDJ Locaux personnel	X	X	X										
ZDA 9	RDJ Circulation personnel	X	X	X										
ZDA 10	RDC Médiathèque	X	X	X										
ZDA 12	RDC Locaux travail	X	X	X										
ZDA 13	RDC Magasin	X	X	X										
ZDA 14	RDC Circulation travail	X	X	X						X			X	X
ZDA 15	RDC Locaux hall	X	X	X										
ZDA 16	RDC Entresol	X	X	X										
ZDA 17	RDC Hall	X	X	X		X					X			X
ZDA 18	RDC Salle lecture Est	X	X	X				X						X
ZDA 19	RDC Salle lecture Est (boxes)	X	X	X										
ZDA 20	R+1 Zone bureaux 2	X	X	X										
ZDA 21	R+1 Circulation Bureaux 2	X	X	X										
ZDA 22	R+1 Zone bureaux 1	X	X	X										
ZDA 23	R+1 Circulation Bureaux 1	X	X	X										
ZDA 24	R+1 Espace partagé	X	X	X										
ZDA 25	R+1 Salle lecture Est	X	X	X										
ZDA 26	R+1 Entresol	X	X	X										
ZDA 27	R+1 Salle lecture Est (salles de travail)	X	X	X										
ZDA 28	R+1 Zone formation	X	X	X										
ZDA 30	COMBLES Ouest	X	X	X										
ZDA 40	RDJ Hall	X	X	X	X						X			X
ZDM 110	RDJ	X	X	X										
ZDM 120	RDC	X	X	X										
ZDM 121	Entresol RDC	X	X	X										
ZDM 130	R+1	X	X	X										
ZDM 131	Entresol R+1	X	X	X										
ZDM 132	COMBLES Ouest	X	X	X										
ZDM 150	P'tite Fac	X	X	X										